Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le 06 FEV. 2024
ID : 077-217702158-20240202-002024_014-AU

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002024_014

Arrondissement de TORCY

Objet : ***Demande de subventions auprès du département de Seine-Et-Marne dans le cadre du fonds d'aménagement communal (FAC)***

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 et L 1411-3.

Vu la délibération du Conseil Départemental n°1/01 du 14 Juin 2019, relative à la création d'un dispositif contractuel départemental pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Vu la délibération du Conseil Départemental n°1/01 du 24 Septembre 2020, relative à la modification du règlement du Fonds d'aménagement Communal (FAC).

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02020_06 du 17 Juin 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Considérant la volonté de la commune de mettre en œuvre son projet de développement communal.

Considérant la volonté de la commune de solliciter l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Considérant la volonté de la commune de se porter candidate à un FAC – Fonds d'Aménagement Communal.

Décide :

Article 1: D'inscrire la candidature de la Commune de Gretz-Armainvilliers à un Fonds d'Aménagement Communal (FAC),

Article 2: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Publié le
ID : 077-217702158-20240202-002024_014-AU

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 2 février 2024
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS 77220